

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 13124 du 20 décembre 2016 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1630531S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 12815 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630399S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2017:

Musa, Ludovic NIGEND : 121 953 NLS : 5 242 965

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2017:

Lemonnier, Alain NIGEND : 146 518 NLS : 8 004 346

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2017:

Colney, Yannick NIGEND : 170 081 NLS : 8 025 327

Privat, Thierry NIGEND : 182 306 NLS : 8 041 594

Lamic, Hervé NIGEND : 206 183 NLS : 8 060 309

Flament, Martial NIGEND : 243 144 NLS : 6 626 205

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 décembre 2016.

*Le colonel, commandant
la gendarmerie des transports aériens,*
F. FORMELL